

Thomas tué à Crépol car blanc : mobilisation de Résistance républicaine

écrit par Christine Tasin | 25 juin 2024





Nous remercions nos amis de Breizh-info pour l'article ci-dessous et l'association ASLA qui nous propose une aide financière. En effet aujourd'hui a lieu l'appel que nous avons interjeté pour faire reconnaître le crime raciste contre Thomas. Nous avons été déboutés de notre première demande... Nous ne nous coucherons pas.

Christine Tasin

Vous pouvez aussi nous aider directement en envoyant votre participation à Résistance républicaine. Par chèque à l'ordre de Résistance républicaine, 126 rue d'Alésia 75014, ou en adhérent à notre association <https://resistancerepublicaine.com/pour-nous-contacter/> ou via paypal <https://resistancerepublicaine.com/don/>

XXXXXXXXXXXX

Nous nous souvenons tous de **Thomas**, ce jeune homme de **seulement 16 ans**, qui a été lâchement assassiné lors d'une

fête de **village** à **Crépol**, dans la Drôme, le 18 novembre 2023.

Selon plusieurs témoins, les agresseurs ont proféré des propos haineux et explicitement racistes : « on est là pour tuer les Blancs », « on est là pour planter les Blancs ». Ces témoignages révèlent sans équivoque un **mobile raciste** que la justice refuse obstinément de reconnaître.

Les **parents de Thomas**, dévastés par cette perte incommensurable, **réclament** depuis le début de la procédure la **reconnaissance du caractère raciste** de cette agression barbare. Malgré des **preuves accablantes et des témoignages édifiants**, la justice persiste à minimiser la portée raciale de cet acte odieux.

L'association Résistance Républicaine s'est courageusement constituée partie civile. Leur avocat, **Frédéric Pichon**, a basé sa démarche sur l'article 132-76 du Code pénal pour **faire reconnaître la circonstance aggravante de racisme anti-blanc**. Pourtant, dans un acte d'aveuglement incompréhensible, le **juge d'instruction a refusé cette constitution** de partie civile, prétendant que cette circonstance ne serait pas clairement établie.

Face à cette injustice criante, l'avocat Frédéric Pichon a interjeté appel de la décision, déterminé à faire valoir la vérité et à poursuivre la procédure. L'Association de Soutien aux Lanceurs d'Alerte (ASLA) annonce sa **mobilisation totale pour subvenir aux frais d'avocats** dans cette affaire de la reconnaissance du caractère raciste du meurtre de Thomas à Crépol.

*« Nous apportons notre **aide financière et morale** à **l'association Résistance Républicaine**, qui s'est portée partie civile dans cette affaire. La procédure s'annonce déjà longue et coûteuse, mais nous ne reculerons devant rien pour obtenir justice. Reconnaître le caractère raciste de ce*

meurtre est crucial non seulement pour honorer la mémoire de Thomas, mais aussi pour sensibiliser l'opinion publique aux dangers croissants du racisme anti-blanc. Notre engagement est inébranlable : nous continuerons à nous battre pour la vérité et la dignité de chaque citoyen, face à un système judiciaire idéologique qui préfère ignorer l'évidence. Aidez-nous à révéler la vérité sur cet assassinat barbare et à rendre justice à Thomas. Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses. [Faites un don dès maintenant](#) » indique l'association.

Les électeurs de Crépol, à défaut d'être écoutés par les pouvoirs publics, ont récemment pu s'exprimer dans les urnes : **Le Rassemblement national a obtenu 45,74% des voix dans la commune contre 23,25% en 2019. Sacrée surprise non ?**

[cc] [Breizh-info.com](https://www.breizh-info.com), 2024, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine

<https://www.breizh-info.com/2024/06/25/234701/thomas-tue-a-crepol-car-blanc-mobilisation-judiciaire-pour-la-reconnaissance-du-caractere-raciste-de-cet-assassinat/>